

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu ordinaire de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (18) : Mme VEYSSY, Maire ; M. AUBY, Mme BERTIN, M. BRUGERE, M. CRISTOFOLI, Mme DANEY, Mme DARRIET, M. DUPONT, Mme MARTINEZ, M. MOGAN, Mme OLIVE, M. PATRIER, M. PEREZ, M. PICO, M. SEIGUE, Mme VACHER, Mme VIDAL, Mme WOLF

Pouvoirs (1) : Mr TOURNIÉ à Mme VACHER

Secrétaire de séance : Mr AUBY

Propos liminaires de Mme le Maire : *Au moment où les gros chantiers de la commune sont lancés (les travaux de rénovation de l'école depuis le mois de mars, et les travaux du Pôle Culturel de la ville Argentina qui débiteront le 22 mai), notre commune s'engage concrètement dans une nouvelle démarche : la 2^{ème} convention d'aménagement de bourg. Le Comité de Pilotage s'est réuni à deux reprises pour auditionner différents bureaux d'étude et retenir au final la candidature de l'Agence B qui comprend des paysagistes, associé à l'Atelier KIB avec un architecte, et Aquiroute avec un expert sur les questions de voirie et de mobilité.*

Les prochains mois vont permettre d'élaborer le diagnostic qui associera les habitants dès cette phase-là en constituant un groupe de travail citoyen pour co-construire ensemble le centre bourg de demain. L'idée est de rassembler plusieurs représentants des habitants, en réunissant toutes les générations, à partir de 16 ans pourquoi pas, mais aussi différents types d'activités (commerçants, lycéens, actifs, parents d'élèves, retraités, membres d'associations.

Il sera fait appel à candidatures dans le prochain Cénac Infos, sachant que ce panel d'habitants intégrera le comité de pilotage qui comprend aussi, outre les élus municipaux et ce groupe citoyen, le CAUE de la Gironde, le Conseil Départemental, la Communauté des Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, l'Architecte des Bâtiments de France puisque notre Bourg est inscrit dans un périmètre protégé. Ce Comité de pilotage, dont le référent municipal est notre collègue Jean-François Auby, se réunira sur 2023 et 2024 et assurera le suivi des 3 phases de la CAB en partant du diagnostic pour aller vers les scénarii d'aménagement, finalisées par les fiche-actions.

Signalons aussi que, parallèlement, à ce travail qui débute avec la CAB, notre commune s'est également engagée dans la modification simplifiée du PLU animée par le bureau d'études Id2ville, avec une mise à disposition du dossier pour les habitants d'ici le dernier trimestre de cette année.

Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur tous ces points importants pour l'avenir de notre village dans les jours à venir avec une présentation détaillée à tous les élus municipaux lundi

prochain. J'espère que vous serez nombreux à cette séance de travail qui concerne l'avenir de notre commune.

A propos d'avenir, je voudrais, en votre nom à tous, adresser nos plus sincères félicitations à notre collègue Alexandre et à son épouse Hélène qui sont les heureux parents d'une petite Anna qui pourra ainsi bénéficier d'une école entièrement rénovée lorsqu'elle intégrera la petite section de maternelle, mais ce n'est pas pour tout de suite.

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2023

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

II/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT

Avant de passer à la présentation du 1^{er} point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'adjoint, Philippe Patrier, 1^{er} adjoint demande la parole à Mme Le Maire pour annoncer aux élus son intention de présenter sa démission dans les jours qui viennent. Il explique qu'il le fait non sans émotion, mais que sa démarche est liée à deux raisons. D'une part, ses activités professionnelles l'amènent à prendre de nouvelles responsabilités, et de fait, il ne peut pas dégager suffisamment de temps pour sa fonction de 1^{er} adjoint. Il indique que les dossiers dont il a la charge à la mairie nécessitent un investissement important qui va au-delà du temps qu'il peut effectivement y consacrer. Il indique également que la deuxième raison est son regret de ne pas avoir pu porter collectivement plusieurs projets, notamment ceux ayant trait à la transition écologique.

Alexandre Perez, 3^{ème} adjoint, informe les élus du Conseil Municipal qui quittera ses fonctions d'adjoint et d' élu à partir du 5 juin, après la célébration du mariage qu'il a pris l'engagement de faire le 3 juin. Il rappelle ses multiples engagements tant sur la plan politique, que sur le plan professionnel. Il précise qu'il vient d'être papa et qu'il souhaite consacrer davantage de temps à sa famille. Il indique également qu'il veut continuer à fortement s'impliquer dans les dispositifs d'accès aux soins et à la santé sur le territoire et que c'est ce sujet qui lui tient à cœur. Enfin, il regrette la méthode de gouvernance en cours à la mairie, pas suffisamment participative à son goût.

Christine Wolf et Monique Olive questionnent Madame Le Maire sur la reprise des dossiers « Environnement » qui sont gérés par la commission 1 présidée par Philippe Patrier, notamment ceux relevant de la biodiversité. Elles demandent également à connaître le nouveau périmètre qui sera dévolu au nouvel adjoint dont la création du poste est inscrite à l'ordre du jour.

Mme le Maire présente le contexte de la création de ce Poste d'adjoint en rappelant qu'en 2020, au moment de l'installation du nouveau conseil municipal, le choix avait été fait de ne désigner que 4 adjoints sur les 5 autorisés par le CGCT afin de pouvoir éventuellement compléter des missions lors de l'avancement du mandat. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour créer ce poste pour un nouvel adjoint. D'une part, parce que l'état d'avancement de certains gros dossiers nécessitent une présence quotidienne d'un élu à la mairie pour suivre les chantiers des travaux de l'école notamment. Et d'autre part, parce que deux adjoints ayant annoncé leur démission prochaine, il paraît important de conforter les postes d'adjoints car notamment à ce jour, les astreintes 24 h / 24 H ne sont plus assurées depuis plusieurs semaines, que par les 2 adjointes Laetitia Daney et Alexandra Vacher, et par le Maire.

S'agissant du périmètre du nouveau poste d'adjoint, il est dédié à la voirie et au patrimoine communal. Dès que les démissions de Messieurs Patrier et Perez auront été validées par Monsieur le Préfet, il conviendra de travailler ensemble à une nouvelle répartition des missions en étoffant la délégation du nouvel adjoint, notamment sur le patrimoine environnemental. Madame Le Maire indique que le règlement intérieur devra être amendé, notamment sur le fonctionnement des commissions qui s'essouffent et qui ne rassemblent plus beaucoup d'élus. Diverses propositions pourront être faites en rassemblant par exemple 2 commissions en 1 (proposition de Mme le Maire), en élargissant les commissions à une trentaine de personnes (proposition de Julien Mogan).

Monique Olive s'étonne sur le fait que ce besoin de création d'un adjoint dédié à la voirie soit désormais urgent alors que cette délégation ne relevait pas d'un adjoint depuis le début du mandat.

Mme le Maire explique que ce mandat est difficile, beaucoup de démissions ont lieu dans plusieurs communes, souvent au motif qu'il est compliqué de concilier la mission d'élu avec une vie professionnelle et personnelle. Les difficultés d'exercice du mandat d'élu est un vrai sujet, et cela peut générer des frustrations car la capacité à faire du projet n'existe plus. Elle insiste sur la nécessité de se battre pour que le statut de l'élu évolue rapidement afin de permettre à des personnes de tout âge, de toutes catégories socio-professionnelles, d'exercer sereinement un mandat électif sans que cela n'ait d'impact sur leur carrière professionnelle.

Etienne Cristofoli partage ce constat certes, mais indique qu'il faut changer de modèle. Les décisions ne peuvent plus se prendre qu'à l'échelle du conseil municipal, c'est pourquoi il faut associer les habitants. Préalablement, il est nécessaire que les membres du conseil sachent ce qu'il se décide dans les autres commissions, et aussi au sein de la CDC.

Dominique Bertin précise qu'elle a assisté à une commission « environnement » à la CDC très intéressante, où les informations liées à l'ordre du jour avaient été bien diffusées.

Julien Mogan répond que le problème se situe surtout au niveau du conseil communautaire, qui n'est qu'une chambre d'enregistrement, et non des commissions.

Mme Le Maire indique à Julien Mogan qu'il ne siège pratiquement plus au Conseil Communautaire, car il est souvent absent et non excusé, alors qu'il a été démocratiquement désigné par des habitants lors des dernières élections pour les représenter en tant que conseiller communautaire.

Jean-François Auby intervient pour présenter la candidature de Jean-Pierre Brugère au poste d'adjoint en insistant sur sa disponibilité au quotidien. Il indique aussi qu'il souscrit aux propos déjà échangés et souligne la nécessité de travailler sur de nouvelles méthodes.

Mme le Maire précise que, de son point de vue, les méthodes actuelles sont dépassées et que les équipes municipales doivent travailler différemment désormais, sur la base d'une nouvelle organisation. Elle propose aux élus de l'opposition un poste de conseiller municipal délégué sur les questions de la biodiversité et de la transition écologique.

Michaël Pico précise que cette nouvelle organisation permettra d'élaborer de nouvelles délégations, mais il est nécessaire de créer un poste d'adjoint dès aujourd'hui, notamment pour suivre les travaux en cours.

Alexandra Vacher indique qu'elle soutient la candidature de Jean-Pierre Brugère qui est présent chaque jour en mairie pour le suivi des chantiers et des dossiers de voirie.

Monique Olive questionne Mme Le Maire sur le financement de ce nouveau poste d'adjoint. Mme le Maire répond que les crédits nécessaires seront disponibles du fait de la démission de 2 adjoints. Un virement de crédit pourra être fait si nécessaire. Tout comme il sera nécessaire de procéder à un virement de crédits pour la contribution que la commune va verser au SIEA pour les travaux d'assainissement qui vont être réalisés sur l'Avenue Bernadotte.

Il est donc proposé au Conseil de procéder au vote pour la création d'un 5^{ème} poste d'Adjoint.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 19

Pour : 13

Contre : 4 (Mmes OLIVE et WOLF ; MM. MOGAN et CRISTOFOLI)

Abstention : 2 (MM. PATRIER et PEREZ)

La délibération n°32-2023 est adoptée

III/ ELECTION D'UN ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

Après appel à candidature, Le Maire constate la candidature de :

- Monsieur Jean-Pierre BRUGERE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls. : 1

Nombre de suffrages blancs. : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés. : 12

Majorité absolue. : 7

A obtenu :

↳ Jean-Pierre BRUGERE : **12 voix**

Ayant obtenu la majorité des voix, **M. Jean-Pierre BRUGERE** est déclaré élu et proclamé 5^{ème} adjoint (délibération n°33-2023)

IV/ ALLÉE BERNADOTTE / PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SIEA DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Mr CRISTOFOLI explique que suite aux intempéries qui se sont produites en juin 2021, le réseau d'assainissement des eaux usées et la voirie de l'allée Bernadotte ont été fortement dégradés. Ainsi, le SIEA a informé la Commune de son intention d'engager des travaux sur la partie basse de l'allée Bernadotte.

Par ailleurs, le SIEA a questionné la Commune sur son intention de réaliser des travaux de voirie sur cette voie, afin de programmer ces travaux simultanément avec l'entreprise.

Il est ainsi proposé au Conseil d'acter le principe d'une participation financière auprès du SIEA d'un montant de 27 060.96 €, représentant la part relevant de la Commune.

Le Conseil,

DECIDE :

- De valider la participation financière de la Commune au SIEA pour les travaux engagés allée Bernadotte, pour un montant de 27 060.96 €, et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

La délibération n°34-2023 est adoptée à l'unanimité

VI/ DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2023

Mme DANEY explique qu'il est proposé de solliciter cette subvention du Département pour financer l'achat d'un véhicule de propreté électrique pour les services techniques, selon le plan de financement suivant :

Montant total HT : 29 103.50 €

Montant TTC : 34 924.20 €

Montant TTC bonus écologique déduit : 30 924.20 €

FDAEC : 14 195.00 €

Autofinancement : 16 729.20 €

La délibération n°35-2023 est adoptée à l'unanimité

VII/ ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE

Mme DANEY explique que le Centre de Gestion propose un service de remplacement et de renfort permettant aux collectivités de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire.

Forfait horaire CAT A : 30€ + 140€ frais recherche de candidats

Forfait horaire CAT B : 27 € + 140 € frais recherche de candidats

Forfait horaire CAT C : 25.50 € + 140 € frais recherche de candidats

Il est proposé au Conseil d'adhérer au service de remplacement du CDG33 et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention cadre d'adhésion.

La délibération n°36-2023 est adoptée à l'unanimité.

VIII/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2024

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024.

Elle rappelle que :

- Le nombre de jurés est fixé à 1 pour 1300 habitants (soit 2 jurés pour Cénac)
- Le nombre de jurés à prévoir sur la liste préparatoire est de 6
- Les personnes retenues doivent avoir atteint l'âge de 23 ans en 2024

Il est procédé au tirage au sort sur les listes électorales :

N° électeur	NOM-Prénom	Adresse
BV1 / 513	LAVAUD Carole	15 avenue Pierre LARQUEY
BV2 / 522	LEON VILLA Raymonde	44 route de Créon
BV1 / 844	VEYSSY Nathan	8 chemin de Pierroche
BV1 / 777	SMORCZEWSKA Urszula	28 avenue de Graves
BV1 / 832	VELLA Geneviève	8 allée de l'Orée du Bois
BV1 / 334	FLOCH Erwan	17 avenue de la Mouline

Cénac, le 30 mai 2023

**Le Maire,
Catherine VEYSSY**

